

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2009

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

L'an deux mil neuf, le mardi vingt et un avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 15 avril 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain

Absent : DELAGER Emmanuel (pouvoir Helen HENDERSON), RAYMOND Bernard

Désignation du secrétaire de séance : Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 31 mars 2009 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Rattachement de la commune de Boulancourt au SIGEGAS

Les nouveaux statuts du SIGEGAS sont approuvés. En respect de la décision déjà prise, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son accord sur le rattachement de la commune de Boulancourt au SIGEGAS.

Isolation des combles de la mairie : choix de l'artisan et demande de subvention au PNRGF

Trois devis ont été reçus (entreprises Pougat, Fortier et Bazin) proposant un isolant traditionnel (laine de verre) ou des isolants naturels (fibre de chanvre, laine de bois, ouate de cellulose, laine naturelle). Le coût des isolants naturels est nettement supérieur à celui de la laine de verre et, bien que bénéficiant d'un taux de subvention de 60 % par le PNRGf, le montant qui resterait à la charge de la commune serait très supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité la laine de verre et l'entreprise dont le devis est le moins disant, à savoir Entreprise Christophe BAZIN, pour un montant de 1 290,00 euros HT correspondant à la mise en place d'une épaisseur de 240 mm de laine de verre en deux couches superposées. Il autorise Mme le Maire à passer commande et à solliciter auprès du PNRGf une subvention pour cette amélioration thermique des locaux de la mairie. Pour la laine de verre, le montant de la subvention est de 50% du montant de la facture ; Marie-Jeanne TESSIER vérifiera avec l'entreprise BAZIN que les gaines électriques passant dans les combles ne posent pas de difficulté pour cette mise en place.

Marquage au sol, devis complémentaire

Le 24 février 2009 une décision avait été prise par le Conseil Municipal de réaliser des travaux d'implantation de panneaux signalétiques et de marquage au sol pour un montant de 2 166 euros HT sur la base d'un devis de la société Vill'Equip. Ce devis a été revu pour prendre en compte la nécessité de réaliser un passage piéton lorsque deux arrêts de bus se font face. Le nouveau montant est de 2 368 euros HT comprenant 3 passages piétons réalisés à la peinture.

En outre, l'entreprise Vill'Equip nous offre les aménagements suivants :

- réfection du marquage au sol « stop » à la mairie
- changement de côté du chemin pour le panneau du Chemin Paillard
- rapprochement de la poubelle du container à verre sur le parking
- déplacement du panneau d'affichage de la rue du Clos Corbin pour installation Rue de Villiers. Madame Françoise Desbrosse a donné son accord pour qu'il soit posé contre un mur lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ce nouveau devis à l'unanimité et demande à Mme le Maire de passer commande.

Réfection de voirie, rue de Saint Agnan et du Clos Corbin, choix de l'entreprise

Comme prévu lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2008, les travaux préparatoires pour la réfection de la rue de Saint Agnan et du Clos Corbin ont été réalisés et trois entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux de gravillonnage: Eiffage (ex Appia), Letourneau et Le Parc DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir Le Parc DDE dont le coût est le plus favorable:

- Clos Corbin : 21 482,50 euros + 702 euros pour le balayage
- Rue Saint Agnan : 6 337,50 euros + 702 euros pour le balayage

Le produit utilisé est du « bitume fluxé ».

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à confirmer au Parc DDE qu'il peut réaliser sa partie cet été, période la plus favorable pour ce genre d'opération.

Les conditions hivernales ayant altéré les routes, une reprise en point à temps est incontournable avant les travaux de réfection de surface. Un devis de la société ETP a été reçu (montant 4 510.00 € HT), il comporte ce travail plus l'arrachage de la racine dans la rue de Saint Agnan pour un montant de 480 HT euros.

L'entreprise JAD-BTP de Dammartin sur Tigeau sera également consultée et mise en concurrence avec ETP. Le devis devra être reçu avant le 19 mai pour décision lors du prochain Conseil Municipal.

Le montant de 38 000 euros TTC prévu au budget devrait nous permettre de réaliser les travaux dans les deux rues dès cette année.

Proposition d'achat de terrain à la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un habitant de Nanteau pour racheter une bande du terrain communal sur une largeur de 5 à 10 mètres, au long de sa propriété soit sur une longueur d'environ 20 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'aucune décision de vente partielle du terrain communal ne sera prise tant que l'utilisation de ce terrain n'aura pas été stabilisée.

La personne intéressée sera informée de cette décision.

Cérémonies du 8 mai et de citoyenneté

Les membres du Conseil Municipal sont invités :

- à venir préparer la salle le matin à 10 h 00
- au rendez-vous à 11 h 00 devant la Mairie pour le départ aux monuments aux morts.

Après la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert par la Mairie, et à cette occasion huit jeunes de NANTEAU âgés de 18 ans se verront remettre par Madame le Maire leur carte électorale et un livret sur la citoyenneté.

Point sur la Fête du village

La fête du Village ayant lieu le même jour que les élections européennes, il est important de préparer dans le détail le planning des personnes qui interviendront ce 7 juin.

Pour ce faire, Marie-Jeanne TESSIER prend note de la disponibilité de chacun.

Questions diverses

Madame le Maire annonce que les **Marcheurs de Malesherbes, les Cyclistes de Oncy sur Ecole et les Cyclistes d'Aéroports de Paris**, passeront dans Nanteau-sur-Essonne le week-end des 25-26 avril.

A noter également un concours de pêche à l'étang communal le 3 mai prochain.

Nouvelle station d'épuration de Malesherbes

Une enquête publique sera ouverte du 11 mai au 11 juin 2009 sur la construction de la nouvelle station d'épuration de Malesherbes sur l'emplacement actuel. Le projet est à la mairie de Nanteau où chacun peut venir le consulter et donner un avis.

La commune de Nanteau-sur-Essonne, ayant confié la compétence Rivière au SIARCE, syndicat de la rivière Essonne, et la compétence Eau au SMERB, Syndicat des Eaux, demande à la Préfecture du Loiret de bien vouloir communiquer un dossier sur le sujet à ces deux syndicats.

Le conseil donne son accord à la Société IDOINE qui demande l'autorisation de mettre en place une aire d'embarquement sur le terrain communal de l'étang durant l'été.

Le conseil ne donne pas suite à la proposition du Conseil Général de participation au **concours des villes et villages fleuris**.

Le 3 mai à 16 h 00, au cimetière communal du Vaudoué, aura lieu une **cérémonie** en hommage aux soldats morts dans un avion anglais qui s'est écrasé sur la commune pendant la guerre de 1940-45.

Drapeau : notre drapeau étant très abîmé, le conseil fait le choix d'un drapeau neuf sur lequel figurera simplement le nom de « Nanteau-sur-Essonne ».

A ce propos, la création d'un blason pour le village est abordée. Afin d'associer la population à ce choix il est envisagé d'organiser un concours pour la Fête du Village de 2010.

Madame le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Tousson et qui avait pour objet de demander à Nanteau une participation financière pour la **réfection de la route de Tousson à Boisminard**

Eclairage public : Alain LE PAPE rend compte d'un rendez-vous de ce jour avec M. CHANCLUD Président du Syndicat d'Électrification, à propos de notre souhait vif que le taux de subvention accordé dans un premier temps pour le projet l'éclairage public à Villetard soit maintenu au niveau annoncé. Notre demande sera soumise au bureau du SIERSON, syndicat d'électrification.

Assainissement Non Collectif : Monsieur BAVENT, du SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, a été rencontré ce jour par Mme HENDERSON et Mr. LE PAPE. Le déroulement prévu des diagnostics des assainissements non collectifs est le suivant :

- article explicatif dans *Vivre à Nanteau* de septembre 2009
- réunion publique organisée par le Parc mi-novembre 2009
- début des diagnostics des assainissements existants en janvier 2010
- durée prévue de ces diagnostics : 4 mois (50 assainissements par mois)

Pour les assainissements neufs, c'est d'ores et déjà le SPANC du PNRGf qui est en charge de l'étude et du contrôle.

Michèle BOUTEILLE mentionne que lors d'une réunion de la commission Paysages et Territoires du PNRGf il a été annoncé qu'à l'avenir les **entrées et traversées de villages** devraient avoir des trottoirs larges de 1,50 m et des chicanes dans le but de ralentir les voitures.

Menuiseries de la salle polyvalente : Alain LE PAPE informe le conseil municipal qu'un seul devis a été demandé. De nouvelles demandes ont été faites auprès d'artisans menuisiers et les devis devraient être reçus pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Eclairage de l'église : Alain LE PAPE annonce qu'un devis pour des lampes à LED pour l'éclairage extérieur de l'église sera fait. L'éclairage actuel pourrait être remplacé par 6 lampes de 80 watts, plus chères à l'achat mais plus économes en énergie (7000 w installés) ne nécessitant pas d'entretien. Le conseil analysera cette possibilité.

Act'Art : dans le cadre de la collaboration entre ACT'ART et le PNRGf, Marie-Jeanne TESSIER annonce que le prochain spectacle sera accueilli par notre commune le 29 novembre. Il a été signalé que le choix de la programmation doit être tout public et convenir au mieux à nos habitants.

Jachère fleurie sur le terrain communal : Le Conseil Municipal est séduit par l'idée de semer une bande de jachère fleurie sur la partie haute du terrain en face de la mairie. Paul DESBROSSE s'en charge.

La séance est levée à 23 h 15 – Date de la prochaine séance : mardi 19 mai 2009 à 20h

Helen HENDERSON _____ Les CONSEILLERS _____ Martine LE FLOC'H
Le Maire _____ Le Secrétaire _____

Formatted: Left

Formatted: Justified

Deleted: Le MAIRE

Deleted: 